

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

4^e séance, 24^e année

**Province de Québec
Centre de services scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 7 décembre 2021 à 18 h, à distance Teams.

Membres du comité exécutif présents :

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif et parent d'un élève
Madame Ève Lapointe, présidente du CA (membre d'office) et parent d'un élève
Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté
Monsieur Jacques Nadeau, membre issu du personnel enseignant
Madame Louise Roberge, membre issue du personnel d'encadrement

Membre du comité exécutif absent :

Monsieur Pierre-Marc Doyon, membre de la communauté

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale
Madame Manon Robitaille, directrice des Services des ressources humaines (points 1 à 4)
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles (points 1 à 2.1)
Monsieur Pierre Gaumont, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications (points 1 à 2.3)

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif, souhaite la bienvenue aux membres.

1.2 Ouverture de la séance extraordinaire

Monsieur Carl Lavoie propose l'ouverture de la séance extraordinaire du comité exécutif du 7 décembre 2021 à 18 h 01.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

CEX-21-22-017

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

Procès-verbal du comité exécutif

Centre de services scolaire des Navigateurs

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance extraordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Correspondance
- 1.6 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 Services des ressources matérielles (SRM) – Adhésion au CNAR-03-12 pour 2022-2023
- 2.2 Mandat d'achat de postes informatiques et moniteurs usagés 2021-7513-60 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) — Adhésion
- 2.3 Autorisation de signature d'une convention d'aide financière entre le Centre de services scolaire des Navigateurs et le ministère de l'Éducation pour un projet de rehaussement du réseau sans fil
- 2.4 Autorisation d'une entente à l'amiable concernant un employé

3.0 Information

Aucun point.

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des membres

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

Les membres conviennent que le point 2.4 – Autorisation d'une entente à l'amiable concernant un employé sera traité en dernier, après les points 3 et 4, vu que les membres qui sont également des employés doivent se retirer de la salle.

1.5 Correspondance

Aucune correspondance.

1.6 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

2.0 DÉCISIONS

CEX-21-22-018
SRM

2.1 Services des ressources matérielles (SRM) – Adhésion au CNAR-03-12 pour 2022-2023

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Navigateurs retire des bénéficiaires d'un processus d'achats regroupés tel celui offert par le Comité de négociation des achats regroupés 03-12 (CNAR-03-12);

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer notre adhésion au CNAR-03-12;

ATTENDU la recommandation du directeur des Services des ressources matérielles à la directrice générale.

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Carl Lavoie et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs participe, pour l'année 2022-2023, aux négociations des achats regroupés de la région 03-12 et adhère au CNAR-03-12;

QUE la directrice générale, madame Esther Lemieux, soit autorisée à signer le formulaire d'adhésion au Comité de négociation des achats regroupés 03-12 alors que le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout autre document résultant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CEX-21-22-019
SRTIC**

2.2 Mandat d'achat de postes informatiques et moniteurs usagés 2021-7513-60 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) — Adhésion

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel que celui offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

ATTENDU que le ministère de l'Éducation du Québec, dans le cadre de la suite des règles d'investissement 50760, a mandaté l'organisme CAG pour mener une collecte d'informations auprès des établissements scolaires afin d'évaluer les besoins d'acquisition des milieux;

ATTENDU que la mesure 50760 exige que les achats soient effectués en participant à un achat regroupé;

ATTENDU que le mandat d'achat des postes informatiques et moniteurs usagés confié au CAG est d'un an avec deux options de renouvellement de 6 mois pour un maximum de deux ans au total;

ATTENDU que la dirigeante d'organisme, madame Esther Lemieux, autorise le contrat à commandes attribué à un ou plusieurs fournisseurs retenus, dont le prix soumis n'excède pas plus de 10 % le prix le plus bas (Art. 43 al. 2 du *Règlement sur les contrats en technologie de l'information*) afin d'optimiser nos investissements en formation et en outils de gestion sur les équipements acquis au mandat précédent;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Louise Roberge et résolu:

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) adhère au regroupement d'achat d'équipements numériques du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) 2021-7513-60;

QUE le CSSDN autorise monsieur Pierre Gaumont, responsable des acquisitions en technologie de l'information et des communications, à agir comme représentant du CSSDN concernant tous les aspects contractuels liés aux acquisitions dans le cadre du mandat;

QUE le responsable des acquisitions en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumont, soit autorisé à signer tout document ou toute autorisation découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

**CEX-21-22-020
SRTIC**

2.3 Autorisation de signature d'une convention d'aide financière entre le Centre de services scolaire des Navigateurs et le ministère de l'Éducation pour un projet de rehaussement du réseau sans fil

ATTENDU que le CSSDN désire faire l'acquisition d'équipements et de licences pour le projet du rehaussement du réseau sans fil (le « Projet »);

ATTENDU qu'une demande d'aide financière pour la réalisation du Projet a été déposée au ME;

ATTENDU que le projet a été accepté par le ME, pour une dépense pouvant aller jusqu'à 720 000 \$;

ATTENDU la nécessité de signer une convention d'aide financière avec le ME pour permettre le versement de la somme (la « Convention »);

ATTENDU qu'une reddition de compte est prévue dans la Convention ayant pour objectif de suivre les dépenses associées au Projet;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

QUE la directrice générale, madame Esther Lemieux, soit autorisée à signer la Convention avec le ministère de l'Éducation;

QUE le directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications (SRTIC), monsieur Pierre Gaumond, soit mandaté pour effectuer la reddition de compte requise par la Convention;

QUE le directeur des SRTIC soit autorisé à signer tout autre document jugé utile ou nécessaire à la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

Étant donné que le point 2.4, – Autorisation d'une entente à l'amiable concernant un employé, touche les relations de travail et en vertu de l'article 328 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire, les membres du comité exécutif qui sont également des employés du CSSDN ne peuvent assister aux délibérations ni au vote. M. Jacques Nadeau et Mme Louise Roberge quittent donc la salle pour ce point.

CEX-21-22-021

PROPOSITION DE HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

QUE les membres du comité exécutif siègent à huis clos pour discuter du point 2.4 – Autorisation d'une entente à l'amiable concernant un employé.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 18 h 09.

CEX-21-22-022

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Carl Lavoie et résolu :

QUE les membres du comité exécutif siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

Il est 18 h 12.

**CEX-21-22-023
SRH**

2.4 Autorisation d'une entente à l'amiable concernant un employé

ATTENDU le non-rappel au travail de la personne mise en cause;

ATTENDU les litiges qui opposent les différentes parties;

ATTENDU le règlement intervenu entre les différentes parties;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

QUE la directrice des Services des ressources humaines soit, par la présente, autorisée à conclure le règlement entre les différentes parties et mettre fin aux litiges qui les opposent en fonction des modalités exposées aux membres du comité exécutif, lesquelles ont été transmises à huis clos.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des membres

Aucune question et aucun message.

CEX-21-22-024

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Carl Lavoie et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 13.

ADOPTÉE à l'unanimité

Ève Lapointe

Ève Lapointe
Présidente

Sandra Cauchon

Sandra Cauchon
Secrétaire générale